

Intervention de Michel Issindou – Discussion générale sur le projet de loi – "extension du chèque emploi associatif"

XIIIe législature - Session ordinaire de 2007-2008 Extrait du Compte rendu intégral - Première séance du mardi 5 février 2008

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Issindou.

Un député du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche. Ça risque d'être un peu plus corrosif !

M. Michel Issindou. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le succès du mouvement associatif ne se dément pas, ce dont je voudrais attester en citant quelques chiffres. Entre septembre 2006 et août 2007, le nombre de créations d'associations a atteint un nouveau record avec 70 000, soit 3 % de plus que durant l'année précédente.

À la fin de l'année 2007, on recensait un million d'associations qui employaient au total plus de 1,5 million de salariés, ce qui représente un poids économique comparable à celui de l'agriculture. Près d'un Français sur deux est aujourd'hui adhérent ou sociétaire d'une association. L'INSEE estime pour sa part que l'emploi associatif représente en France 6 à 8 % de l'emploi total.

Les associations jouissent d'une image très positive dans l'opinion. Les scandales de l'ARC au début des années 1990 ou, plus récemment, de l'arche de Zoé, n'ont pas entamé leur crédit et, selon un sondage réalisé à l'automne 2007, deux tiers des Français déclarent leur faire confiance. Ce dynamisme et cette cote de popularité sont un signal rassurant pour notre pays. On évoque souvent « l'individualisme triomphant », mais le succès remporté par les associations témoigne qu'il existe, à l'inverse, une forte aspiration au « vivre ensemble » et au « construire ensemble » par le développement de projets collectifs.

C'est cette aspiration qui conduit chaque année plusieurs milliers de jeunes à s'enrôler dans le secteur associatif en acceptant des salaires souvent médiocres en rémunération de CDD, bien souvent non renouvelés. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Cette précarité, qui n'a cessé de croître depuis l'arrivée au pouvoir de la majorité actuelle, leur réclame de faire preuve du plus grand dévouement et de la plus grande abnégation.

En vérité, les gouvernements qui se sont succédé depuis 2002 ne semblent pas avoir saisi la contribution essentielle des associations au bien-être social.

M. Guy Geoffroy. C'est l'inverse !

M. Jean-François Lamour. Cela n'a rien à voir !

M. Michel Issindou. Devant un État qui s'efface, les associations font figure de dernier rempart contre le délitement des solidarités.

En effet, la diversité du mouvement associatif ne doit pas occulter une caractéristique commune : quels que soient leurs objectifs et leurs moyens, les associations sont créatrices de lien et participent au renforcement de la cohésion sociale. Face à un État de plus en plus limité dans ses interventions, les associations sont plus que jamais irremplaçables. Leur champ d'action n'a cessé de s'élargir pour répondre à des besoins sociaux toujours plus grands : véritables auxiliaires de la puissance publique, elles interviennent de façon croissante dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la formation ou de l'éducation.

C'est sans doute dans les quartiers difficiles que leur rôle est le plus visible et le plus essentiel. Qu'il s'agisse d'alphabétisation, de soutien scolaire, de socialisation par le sport ou d'insertion par le

retour à l'emploi, les élus de ces quartiers sont unanimes pour rendre hommage au travail quotidien des responsables associatifs qui luttent contre les situations de marginalisation ou d'exclusion et leurs conséquences en termes de violence et de délinquance.

Le mouvement général de retrait des services publics, de moins en moins présents dans les zones sensibles, crée toutefois le danger d'une confusion des genres. Les associations n'ont pas vocation à assurer seules des missions de service public et c'est bien l'État qui doit demeurer seul maître des politiques globales de redistribution. Mais là où l'aide institutionnelle est par nature indifférenciée, trop souvent inadaptée et parfois déshumanisée, les associations se démarquent par leur capacité à développer des projets sur mesure pour des publics dont elles connaissent les parcours et les difficultés. À la fois réactives et créatives, leurs actions constituent un complément indispensable des mesures mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques. La capacité de ces associations à apporter des réponses originales et efficaces rend d'autant plus étrange la réticence manifeste des gouvernements de droite à leur accorder le moindre crédit, au propre comme au figuré.

En effet, les équipes au pouvoir depuis 2002 ont clairement montré le peu d'intérêt qu'elles témoignent au mouvement associatif. La diminution des subventions nationales « jeunesse et sports » entre 2002 et 2005 en est le témoignage le plus accablant.

[M. Jean Mallot](#). Absolument !

[M. Michel Issindou](#). Les lenteurs et les retards de financement, la suppression des emplois jeunes – remplacés par des emplois précaires et non qualifiés – et la réduction des subventions accordées par l'éducation nationale sont d'autres signes évidents de cette défiance.

[M. Jean Mallot](#). Exactement !

[M. Michel Issindou](#). Il aura fallu les émeutes de l'automne 2005 pour stopper cette hémorragie. Alors que les récents troubles de Villiers-le-Bel sont venus faire écho à cet épisode douloureux, le budget 2008 semble pourtant renouer avec la logique de l'austérité, ce dont atteste le recul de 2,6 % des crédits consacrés au programme « Jeunesse et vie associative ». (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mais les associations pâtiront également de la diminution des emplois aidés, dont le nombre passera de 260 000 à 230 000.

Nous pouvons aussi nous interroger sur ce que les associations sont en droit d'attendre du plan banlieue dont le Gouvernement vient de faire l'annonce. En dépit de la sincérité de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, il y a fort à parier qu'une fois de plus, les actes ne seront pas à la hauteur des déclarations.

[M. Régis Juanico](#). Heureusement, il y a le paquet fiscal !

[M. Michel Issindou](#). Alors que le Gouvernement répète à l'envi que les caisses de l'État sont désespérément vides, il faudra d'abord se pencher sur la question pour le moins épineuse des moyens. Et même si les crédits étaient effectivement débloqués, cet énième plan banlieue ne fera que rajouter une strate de plus à l'empilement des dispositifs testés dans le cadre de la politique de la ville et dont les associations doivent, tant bien que mal, se dépêtrer.

[M. Jean Mallot](#). Encore une usine à gaz !

[M. Michel Issindou](#). Ce n'est pourtant pas faute de savoir le temps et l'énergie que coûtent aux associations la recherche et le suivi des financements. Que ce soit au niveau de la constitution d'un dossier de demande ou de la réponse aux exigences en matière d'évaluation, les personnels associatifs sont de plus en plus absorbés par la gestion de problèmes financiers au détriment le plus souvent de l'action de terrain.

Et ce n'est pas l'assouplissement des critères d'utilisation du chèque emploi associatif qui bouleversera la donne. Confrontées au maquis des dispositifs et des procédures, les associations attendent avant tout un effort général de clarification et de simplification. On concédera qu'il s'agit là d'une démarche moins médiatique que celle d'un plan Marshall des banlieues.

Les associations, désabusées par la multiplication des exercices de style et des annonces sans lendemain, forment également le vœu que l'État se réengage à leurs côtés. Pour ce faire, l'accent devrait être mis sur la pérennisation des financements au travers de la généralisation de conventions pluriannuelles entre les ministères et les associations.

Rendre lisible la politique de l'État et sécuriser les ressources, voilà qui permettrait aux associations de réduire la part de l'administratif et de la bureaucratie pour se recentrer sur leur véritable raison d'être : créer du lien social par l'écoute, le dialogue et la mobilisation des énergies dans des actions communes.

On le voit, cet élargissement de l'usage du chèque emploi associatif, qui n'est pas une mauvaise mesure,...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Ah !

[M. Michel Issindou](#). ...intervient dans un contexte défavorable, caractérisé par une baisse générale des crédits d'intervention pour ce secteur en 2008 – moins 4,2 % en euros constants. Cette baisse est révélatrice du peu de volonté politique exprimée par le Gouvernement pour aider efficacement le monde associatif, qui contribue pourtant à la cohésion sociale de notre pays.

[M. Marcel Rogemont](#). Enfin la vérité ! Très bien !

[M. Michel Issindou](#). Pour cette raison, et même si la mesure technique va dans le bon sens, notre groupe s'abstiendra sur cette proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)